

/DE.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 86-301 du 23 Juillet 1986

Portant approbation des comptes prévisionnels, du Budget d'Investissement et du Budget de Trésorerie Exercice 1986 de la Société Nationale de Transit et de Consignation (SO.NA.TRA.C.)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- W l'Ordonnance 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- W le Décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- W la Loi 82-008 du 30 Décembre 1982 régissant des rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixtes et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ;
- W le Décret N° 85-141 du 24 Avril 1985 portant approbation des Statut de la Société Nationale de Transit et de Consignation (SO.NA.TRA.C.) ;
- SUR rapport du Ministre de l'Equipement et des Transports,
le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 9 Juillet 1986 ;

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Sont approuvés, les comptes prévisionnels, le Budget d'Investissement et le Budget de Trésorerie Exercice 1986 de la Société Nationale de Transit et de Consignation (SO.NA.TRA.C.) tels qu'annexés au présent décret.

.../...

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COCOTONOU, le 23 Juillet 1986

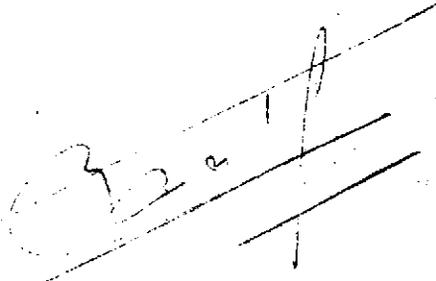
par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Executif National,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre de l'Equipement
et des Transports,

Le Ministre des Finances
et de l'Economie


Girigissou GADO.-


Hospice ANTONIO.-

Ampliatiions : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 6 PPC 2 MET-MFE 8
Autres Ministères 13 SGCEN 4 SPD 2 DPE-DLC-INSAE 6 BCP 1 IGE
et ses sections 4 DB-DSDV-DTCP-DI-DCF 10 DCCT-Gde Chanc. 2
SONATRAC 8 CCIB 2 JORPB 1.-